



Le Directeur Délégué De la SAEML MONT DORE ENVIRONNEMENT

Président Directeur Général B.P 869 – 98810 Boulari MONT – DORE

PROVINCE SUB Direction de Tenvironnement	APRIVÉE LE 0 4 SEP. 2012 Nº 3/659							
	Dir.	CM juni.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAP
AFFECTE			To the section of the		**************************************	V	***************************************	
COPIE OBSERVATIONS						-		******
COSERVATIONS						er er er er	A decision with	- Million Agency

A

Monsieur le Directeur de la Direction de l'Environnement de la Province Sud B.P 3718 98846 - Nouméa Cedex

Objet:

• ICPE – Projet d'exploitation d'un centre de tri et de transit de déchets ménagers recyclables sur les lots 12 et 20 de la zone industrielle de La Coulée sur la commune du Mont-Dore

Boulari le, mardi 4 septembre 2012

Monsieur,

Suite à la transmission par vos services du projet d'arrêté autorisant la SAEML Mont-Dore Environnement à exploiter un centre de tri et de transit de déchets ménagers recyclables sur les lots 12 et 20 de la zone industrielle de La Coulée sur la commune du Mont-Dore, je vous informe par la présente que nous n'avons aucune observation à formuler ni modification à effectuer sur le document susnommé.

Je vous en souhaite bonne réception et reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Délégué